

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, MADELEINE TREMBLAY, DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION:

que le règlement numéro 407 intitulé :

«Règlement numéro 406 modifiant le règlement numéro 326 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1»

Est entré en vigueur à la réunion régulière du conseil tenue le 11 avril 2016.

Une copie du règlement numéro 407 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HILARION, CE 18^{IÈME} JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

MADELEINE TREMBLAY,
Directrice générale et sec.-tres.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Madeleine Tremblay, résidant à Clermont, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public du règlement numéro # 406 aux deux endroits désignés par le conseil municipal ce 11^{ième} jour d'avril deux mille seize au bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour d'avril 2016.

Par : Madeleine Tremblay
Directrice générale et sec.-tres.